

### Indochine

Alors que le conflit au Cambodge se poursuivait sans répit, le Vietnam et le Laos connaissaient les premières heures d'un cessez-le-feu qui fut observé de façon assez générale au Laos mais qui devait être d'une application pénible et de courte durée au Vietnam.

L'Accord de Paris du 27 janvier 1973 portait création d'une Commission internationale de contrôle et de surveillance au Vietnam. En vertu du mandat de cet organisme, 290 soldats et

civils canadiens ont rejoint un nombre égal de Hongrois, d'Indonésiens et de Polonais pour observer l'application de l'accord et faire rapport à ce sujet. Le Canada a aussi participé à la Conférence internationale qui s'est réunie, en conformité de l'accord, pour fixer les conditions indispensables au fonctionnement efficace de la CICS. Ayant une expérience considérable dans ce domaine, le Canada connaissait fort bien les conditions requises, mais les propositions canadiennes n'ont pas reçu l'appui général des parties en cause. En

dépît des efforts de la délégation canadienne, la CICS n'a pu s'acquitter de son rôle et, le 31 mai, après avoir donné avis aux parties, le Canada annonçait sa décision de se retirer de cet organisme. Le retrait eut lieu le 31 juillet, et le Canada fut remplacé plus tard à la Commission par l'Iran.

Les relations bilatérales du Canada avec les pays de la région ont continué de se développer. En février était annoncée la reconnaissance officielle par le Canada de la République démocratique du

*Des membres canadiens de la CICS participent aux discussions sur l'échange des prisonniers de guerre au Vietnam du Sud. (Photo des Forces canadiennes)*

